



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 22/2025 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'ouvrage d'un total de  
CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux  
communaux des canalisations  
et des routes de l'avenue Ernest-Biéler**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Ad hoc	Ma. 20 mai 2025 à 18h30	Salle-CC <b>Salle 3</b>
COFI - Finances	Me. 7 mai 2025 à 18h15	Salle CC
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	Je. 8 mai 2025 à 18h30	Salle-6 - HDV <b>Annulée</b>

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJET DU PRÉAVIS .....	4
2. RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE ERNEST-BIELER .....	5
2.1 CONTEXTE DU PROJET .....	5
2.2 LE PROJET DE RÉFECTION AMÉNAGEMENT ET PLANTATION.....	5
2.2.1 Concept paysager .....	5
2.2.2 Descriptif des travaux.....	6
2.2.3 Énergie et environnement .....	7
2.2.4 Procédure .....	7
2.2.5 Coût des travaux .....	8
2.2.6 Calendrier prévisionnel.....	8
3. MARCHÉS PUBLICS .....	9
4. ASPECTS FINANCIERS .....	9
5. CONCLUSIONS .....	11

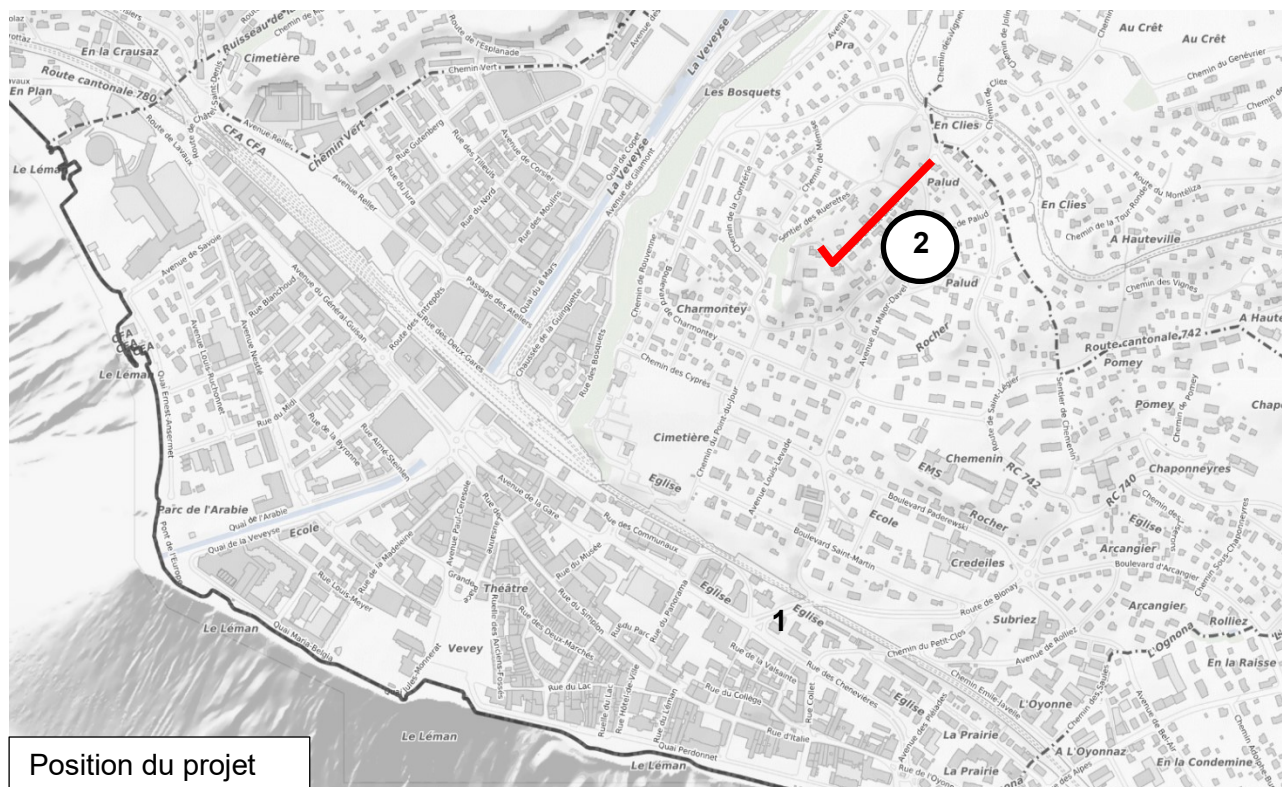
## LEXIQUE

AC	:	Revêtement bitumineux couche de roulement (Asphalte concrete)
AC EME	:	Revêtement bitumineux Enrobé à Module Elevé
ACF	:	Revêtement bitumineux Couche de Fondation
ACT	:	Revêtement bitumineux Couche de Base
AM	:	Aménagement urbain
CAD	:	Chauffage à distance
CICG	:	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
DP	:	Domaine public
EC	:	Eaux claires
EP	:	Éclairage public
EU	:	Eaux usées
HAP	:	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (taux de pollution dans les revêtements bitumineux)
HC/HP	:	Heures creuses / heures pleines
LMP-VD	:	Loi sur les marchés publics du canton de Vaud
Lhand	:	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
MP	:	Marchés publics
PDCom	:	Plan directeur communal
PGEE	:	Plan général d'évacuation des eaux
PGEroutes	:	Plan général d'entretien des routes
PE	:	Tuyau en polyéthylène
PP	:	Tuyau en polypropylène
REFC	:	Réfection de chaussée
RLMP-VD	:	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics du canton de Vaud
SEP	:	Réseau séparatif
SDIS	:	Service défense incendie et secours
SIGE	:	Service intercommunal de gestion
TC	:	Tuyau-ciment

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objets la demande de crédits d'ouvrage d'un total de **CHF 1'165'000.— TTC** pour financer les travaux de réfection des réseaux d'égouts et des routes, les aménagements de surfaces, la plantation d'arbres ainsi que l'assainissement d'une partie de l'éclairage public au chemin d'Eugène-Couvreu.



## 2. RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE ERNEST-BIELER

### 2.1 Contexte du projet

Ce projet concerne la rénovation de l'avenue Ernest-Biéler. En 2023, la Romande Énergie a présenté un plan pour améliorer le réseau électrique de cette avenue. Les câbles actuels ne peuvent pas supporter la charge des nouvelles installations solaires des résident·e·s, par conséquent, des fouilles importantes sont nécessaires sur toute la longueur de l'avenue.

L'avenue Ernest-Biéler est en zone 30 km/h comme toutes les rues du quartier. L'aménagement proposé ne modifie pas le gabarit routier ni la position des places de parc et le trottoir existant. Pour améliorer l'espace public, le projet propose un aménagement paysager. Cela comprend la création d'un petit espace public et la perméabilisation des places de stationnement et du trottoir. Ce plan a été élaboré en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Actuellement, le quartier n'a pas de système séparé pour l'évacuation des eaux. Le projet prévoit donc l'installation de canalisations séparées pour les eaux claires et les eaux usées. Les travaux nécessaires pour les services industriels et les canalisations du système séparatif occuperont une grande partie de la largeur de la route.

### 2.2 Le projet de réfection aménagement et plantation

#### 2.2.1 Concept paysager

L'avenue Ernest-Biéler est située sur un coteau qui mène au promontoire du sentier des Ruerettes, offrant de magnifiques vues panoramiques. Ce quartier résidentiel est relié à des chemins pédestres et à des espaces publics de détente, ce qui en fait un itinéraire de promenade attrayant. C'est une rue paisible, en impasse, où la vitesse est limitée à 30 km/h, comme dans le reste du quartier environnant.

Pour les promeneurs qui parcourent l'avenue Ernest-Biéler, il est courant de se déplacer librement au centre de la rue, car le trafic y est très faible. La rue est assez étroite, avec une largeur moyenne de 5 mètres, dont 1,80 mètres sont réservés au stationnement, en plus d'un trottoir de 1,5 mètres.

*Le principe d'aménagement paysager vise à atteindre plusieurs objectifs*

1. **Rafrâichir la rue** : la perméabilisation des places de stationnement et des trottoirs réduit l'effet des îlots de chaleurs.
2. **Confirmer le partage de l'espace** : l'espace est partagé entre les piétons et les voitures en mettant la route et le trottoir au même niveau.
3. **Gérer les eaux pluviales** : les eaux pluviales sont collectées et infiltrées sur place en captant l'eau au niveau des places de stationnement constituées de pavés filtrants et en dirigeant l'eau de la route vers les fosses de plantation.
4. **Sécuriser les traversées piétonnes** : les traversées piétonnes sont sécurisées et facilitées au niveau du carrefour entre l'avenue du Major-Davel et l'avenue Ernest-Biéler. Un léger rétrécissement est créé : le marquage routier actuel et l'emplacement des deux places de stationnement sont convertis en un petit espace de détente comportant un banc relais et une surface de verdure. Le revêtement en pavés de granit sur cet espace donne un statut spécial à cet espace public de poche marquant l'entrée de la rue.



Situation et emprise du projet



Photo de l'état actuel

## 2.2.2 Descriptif des travaux

### Réfection routière et trottoir

La partie carrossable du sentier de la Tour-Carrée et l'intégralité de l'avenue Ernest-Biéler sont d'une surface totale d'environ 1'700 m<sup>2</sup> et d'une longueur de 245 m. En raison des travaux de surface et de la largeur de l'excavation pour les services industriels, une réfection complète de la chaussée est prévue.

Les bordures de granit existantes seront conservées. La largeur du trottoir aura une largeur minimale de 1,50 m.

### Réseaux de récupération et d'évacuation des eaux

Les travaux de mise en séparatif et de mise à jour des services industriels sont prévus sur toute la longueur du projet, soit 245 m. Le réseau d'évacuation des eaux comprendra l'installation de deux collecteurs, un de 250 mm de diamètre pour les eaux usées (EU) et un autre de 315 mm pour les eaux claires (EC). Une partie des eaux de surface sont dirigées vers les fosses de plantations et sont retenues sur place.

### Éclairage public

L'éclairage public sera rénové (en LED) sur l'entier de l'avenue. Cela impliquera la mise en place d'un tube 60mm pour les câbles d'électricité dans la fouille principale et l'exécution des fondations pour la réception des nouveaux mâts.

### Aménagement urbain

Le carrefour entre la rue du Major-Davel et l'avenue Ernest-Biéler sera légèrement transformé avec un rétrécissement permettant l'aménagement d'un espace public de poche de 70 m<sup>2</sup>.

## 2.2.3 Énergie et environnement

### Perméabilisation

Le projet prévoit la perméabilisation d'environ 590 m<sup>2</sup> de surface sur 1'700 m<sup>2</sup> d'emprise du projet. Ces surfaces anciennement revêtues d'enrobé bitumineux seront aménagées avec un enrobé bitumineux drainant (PA11), des pavés-gazons, des pavés drainants et certaines surfaces sont utilisées pour des fosses d'arbres végétalisées.

### Éclairage public

À l'heure actuelle, l'éclairage public de cette rue est un mélange de différentes sources lumineuses obsolètes (mercure, fluocompact, et halogénure métallique) qui datent principalement des années 1960-70. La puissance totale installée est d'environ 600 W.

Cet éclairage public sera entièrement rénové et modernisé avec des LED de dernière génération. Pour s'adapter aux caractéristiques urbaines de la rue, la hauteur des lumières sera réduite à 4,50 m et les luminaires seront répartis de manière équilibrée le long de la rue. La nouvelle installation disposera d'une puissance de 100 W et sera équipée d'un dispositif d'abaissement autonome durant la nuit. Ce choix s'inscrit dans le cadre de l'étude en cours relative au concept directeur de l'éclairage public.

## 2.2.4 Procédure

Étant donné la nature des travaux, d'entente avec la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud (DGMR), une mise à l'enquête en procédure allégée, projet de minime importance selon l'art. 13 al. 2 de la LRou, a été appliquée. L'enquête publique a eu lieu entre les 7 juillet et 6 août 2024.

Des oppositions ont été reçues, une séance de conciliation a été organisée le 17 septembre 2024.

### Traitement des oppositions

Après un échange de points de vue, les opposants présents donnent leur accord oral sur le déroulement des travaux et selon les conditions ci-dessous (extrait du PV) :

### **« Accessibilité et stationnement pendant la durée du chantier**

*La fermeture de la route sera réduite au strict minimum afin de limiter au maximum son impact sur les habitants. Cependant, elle restera ouverte les soirs, les week-ends et les jours fériés. Pendant cette fermeture, les exceptions, telles que les rendez-vous médicaux, l'aide aux personnes à mobilité réduite, les déménagements, les travaux privés, etc. pourront accéder avec leur véhicule en avertissant au préalable le responsable du chantier. Les services d'urgences (pompiers, police et ambulance) auront un accès garanti en tout temps. Des temps d'attente pour le passage de véhicules autorisés sont probables. Il est donc recommandé de prévoir une marge sur l'horaire et de faire preuve de compréhension.*

*Afin de maintenir certaines places de stationnement, le chantier sera effectué en deux étapes. En cas de nécessité, des autorisations de stationnement seront délivrées par l'ASR.*

### **Zones vertes, arborisations et stationnements**

*Les cinq arbres sont supprimés du projet et remplacés par autant de places de stationnements. La Ville étudiera les possibilités d'ajouter quelques places vélos et motos. Afin de garantir la continuité piétonne, la placette en amont du carrefour est maintenue.*

### **Eau météorite**

*Selon le plan directeur communal (PDCOM) et les directives cantonales, les eaux de pluie doivent majoritairement et dans la mesure du possible être infiltrées. Dans le cas présent, la différence entre l'état actuel avec un revêtement détérioré (enrobé fissuré et vieillissant) et le projet prévoyant des surfaces d'infiltration est minime. De plus, l'eau excédentaire aux abords des zones de stationnement sera reprise par des grilles de routes, ainsi aucune eau de surface ne s'écoulera vers les propriétés privées. Cela empêchera également l'accumulation d'eau dans les zones d'infiltration lors de forte précipitation. »*

#### **2.2.5 Coût des travaux**

Le coût total des travaux est estimé à **CHF 1'165'000.— TTC**. Le détail du devis se trouve au chapitre 3 « Marchés publics ».

#### **2.2.6 Calendrier prévisionnel**

Décision du Conseil communal .....	juin 2025
Autorisation de construire .....	juin 2025
Lancement du chantier .....	septembre 2025
Fin du chantier .....	avril 2026

### 3. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), les procédures en marché ouvert, sur invitation et en gré à gré concurrentiel sont appliquées en fonction des seuils définis par la loi. Dans l'ensemble, les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

#### AVENUE ERNEST-BIELER / SENTIER DE LA TOUR-CARREE – Mise en séparatif, réfection routière, aménagement (DP 170 et 291)

Aménagement de surface et chaussée	CHF	435'000.00			
Travaux de génie civil collecteur	CHF	410'000.00			
Travaux généraux – équipement et marquage	CHF	10'000.00			
Participation défense incendie	CHF	25'000.00			
Travaux de génie civil d'éclairage public	CHF	40'000.00			
Equipements d'éclairage public	CHF	45'000.00			
Fourniture de fonte de voirie	CHF	30'000.00			
Contrôle technique, essais pollution, canalisations	CHF	5'000.00			
Honoraires ingénieurs civils	CHF	100'000.00			
Honoraires géomètre	CHF	10'000.00			
Prestations propres	CHF	55'000.00			
<b>TOTAL</b>			CHF	1'165'000.00	TTC

**TOTAL RÉFECTION DU DOMAINE PUBLIC**

**CHF 1'165'000.— TTC**

### 4. ASPECTS FINANCIERS

#### Récapitulatif des dépenses prévues

Les chiffres ci-dessous sont les montants qui correspondent aux deux crédits-cadres selon la nature des travaux des différents objets présentés dans le document :

Lieux concernés	Canalisations	Routes	TOTAL
Av. Ernest-Biéler	505'000.—	660'000.—	<b>1'165'000.—</b>
<b>TOTAL (CHF)</b>	<b>505'000.—</b>	<b>660'000.—</b>	<b>1'165'000.—</b>

#### Subvention

Aucune subvention n'est envisagée.

#### Plan des investissements

Ces travaux sont inscrits au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 13 novembre 2024 dans le chapitre « Objets à engager » sous :

Objet 52 : Canalisations – crédit-cadre 2025-2026 (CHF/an)	CHF	1'000'000.—
Objet 53 : Routes – crédit-cadre 2025-2026 (CHF/an)	CHF	1'700'000.—
<b>Total (CHF/an)</b>	<b>CHF</b>	<b>2'700'000.—</b>

### Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement ».

### Amortissement

Le crédit demandé d'un total de CHF 1'165'000.— TTC sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

	Durée (ans)	Av. Ernest-Biéler	
		Travaux	Amort.
Canalisations	60	505'000.—	8'500.—
Routes	40	660'000.—	16'500.—
<b>TOTAL (CHF)</b>		<b>1'165'000.—</b>	<b>25'000.—</b>

Les amortissements pour l'introduction du système séparatif (canalisations) seront compensés par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11, dont le solde disponible au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 2'505'318.93 et de 2'190'318.93 en tenant compte du préavis N° P 09/2025, qui sera voté lors de la séance du Conseil communal du 15 mai 2025, selon le détail ci-dessous.

Solde du Fonds de réserve des égouts au 31.12.2024	CHF	5'613'430.93
- Prélèvements engagés selon préavis déjà votés		
P08/2021 – Réaménagement de la Place du Marché	CHF	1'568'112.—
P17/2022 – Mise en séparatif au Chemin des Pinsons	CHF	310'000.—
P18/2023 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2023	CHF	1'085'000.—
P27/2024 – Réfection des réseaux communaux de canalisations 2024	CHF	145'000.—
P09/2025 – Aménagement de l'avenue des Crosets	CHF	<u>315'000.—</u>
	- CHF	3'423'112.—
<b>Solde disponible</b>	<b>CHF</b>	<b>2'190'318.93</b>

### Conséquences sur le compte de résultat

L'investissement consenti pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement ainsi que pour la réfection de la route et du trottoir n'a aucune incidence supplémentaire sur le compte de résultat. Il n'entraîne aucun besoin additionnel en termes de ressources humaines ou financières pour son entretien et son exploitation.

## 5. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 22/2025, du 28 avril 2025, concernant le « Demande de crédit d'ouvrage d'un total de CHF 1'165'000.— TTC pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes de l'avenue Ernest-Biéler »

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'165'000.— TTC pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
4. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N°9280.11.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  
le Secrétaire adj.



Yvan Luccarini  
Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Vincent Imhof

#### Annexes :

1. Superstructure – Etat futur
2. Coupes types

# Réaménagement de l'av. Ernest-Biéler



Maitre d'ouvrage:  
Commune de Vevey

Localisation:  
Avenue Ernest-Biéler

Format: 1680 x 297 mm  
Echelle: 1:25'000

Phase de projet:  
**33 - Enquête**

N° de plan:  
**300108-503**

Indice:  
-

**Infrastructure**  
Etat futur

**sollertia**  
groupe d'ingénieurs

SUIVI DU DOCUMENT

Indice	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
-	Emission	24.01.2024	Jac	Sch
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-

**Pièce 3**

Requérant:  
Commune de Vevey

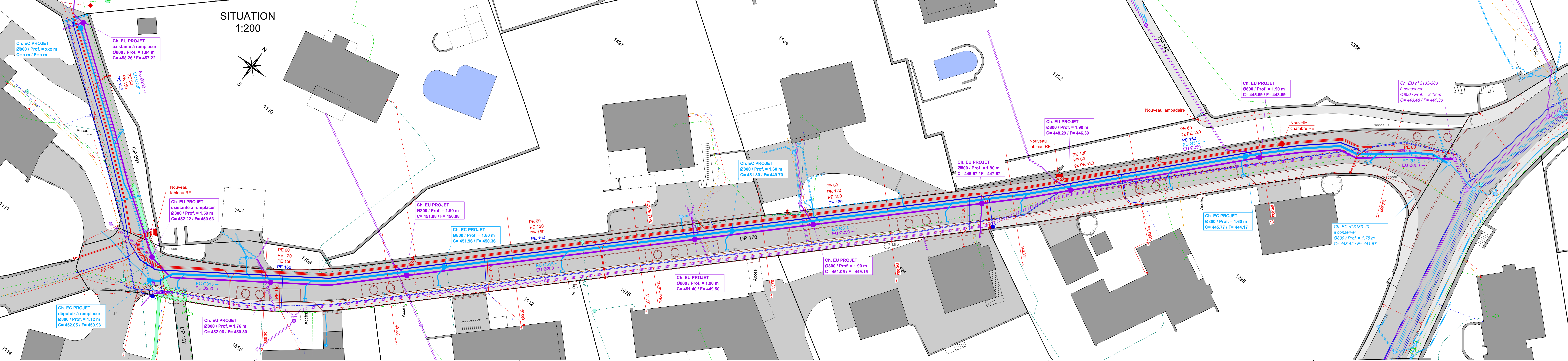
Date:

Auteur du projet:  
Bureau d'ingénieurs Sollertia

Date:

LEGENDE DES SERVICES		SYMBOLIQUE	
Existant	Projeté	Existant	Projeté
Eaux claires (EC)		Chambre EU	
Eau potable (EP)		Chambre EC et dépotoir	
Eaux usées (EU)		Chambre RE et tableau	
Electricité / Eclairage		Chambre Sunrise	
Gaz		Chambre Swisscom	
Swisscom		Grille	
Batterie Swisscom		Caniveau	
Sunrise		Candélabre	
Réseau aérien (couleur selon service)		Vanne EP	
LEGENDE DES SURFACES		Borne hydrante	
Bâtiment		Vanne gaz	
Chaussée et carrossable			
Trottoir			

Les services sont dessinés à titre indicatif et n'engagent aucunement la responsabilité de l'auteur du plan.  
L'utilisateur de ce document doit s'informer auprès des services respectifs afin d'obtenir tout renseignement relatif à la précision, la fiabilité et l'actualité des données.



# Réaménagement de l'av. Ernest-Biéler



Maître d'ouvrage:  
Commune de Vevey

Localisation:  
Avenue Ernest-Biéler

Format: 1050 x 297 mm  
Echelle: 1:50

Phase de projet:

33 - Enquête

N° de plan:

300108-505

Indice:

A



Coupes types

Etat futur

## SUIVI DU DOCUMENT

Indice	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
-	Emission	06.03.2024	Jac	Sch
A	Modifications selon principe de levé des oppositions	28.01.2025	Dol	Sch

Pièce 6

Requérant:  
Commune de Vevey

Sceau et signature:

Date:

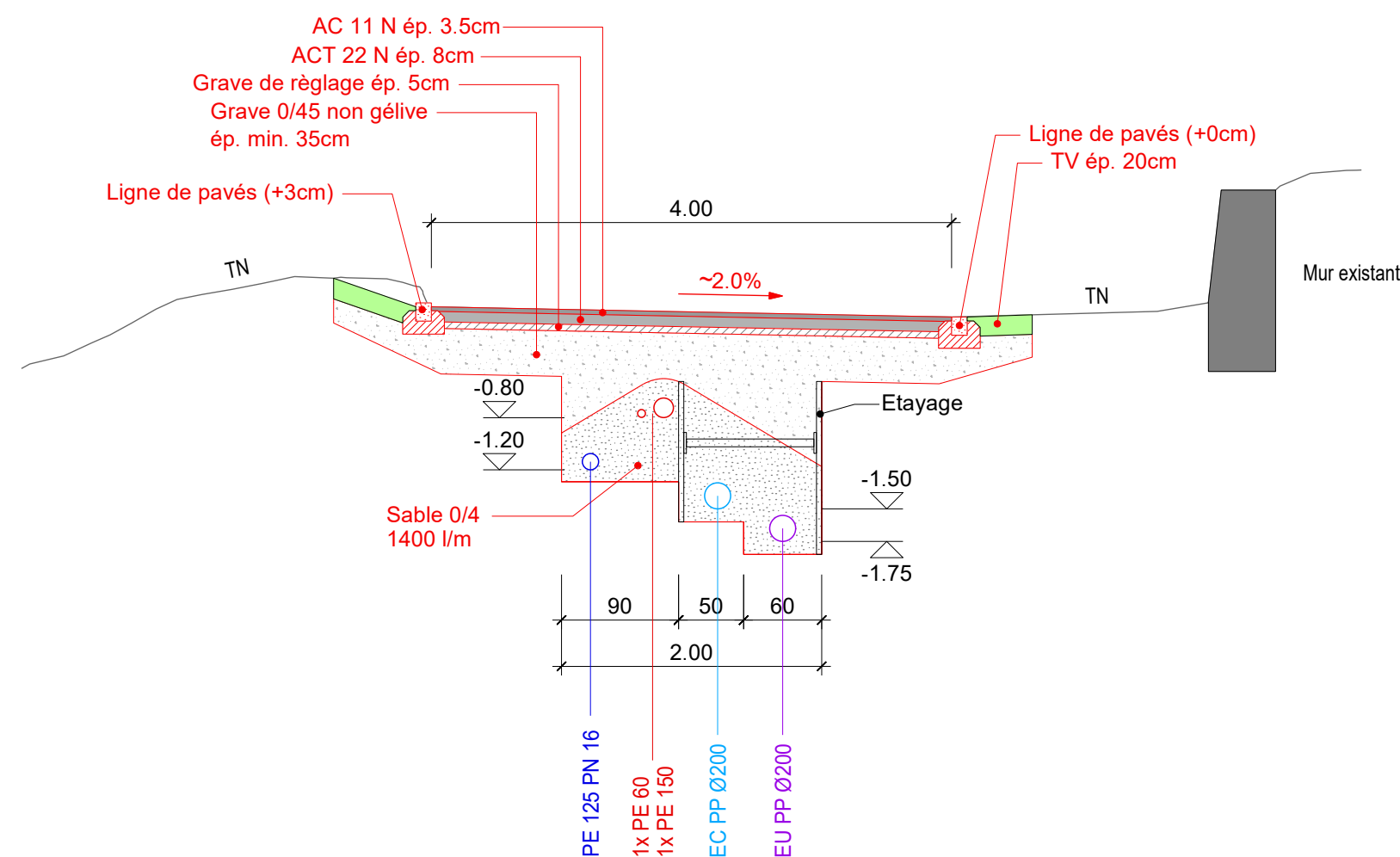
Auteur du projet:  
Bureau d'ingénieurs Sollertia

Sceau et signature:

Date:

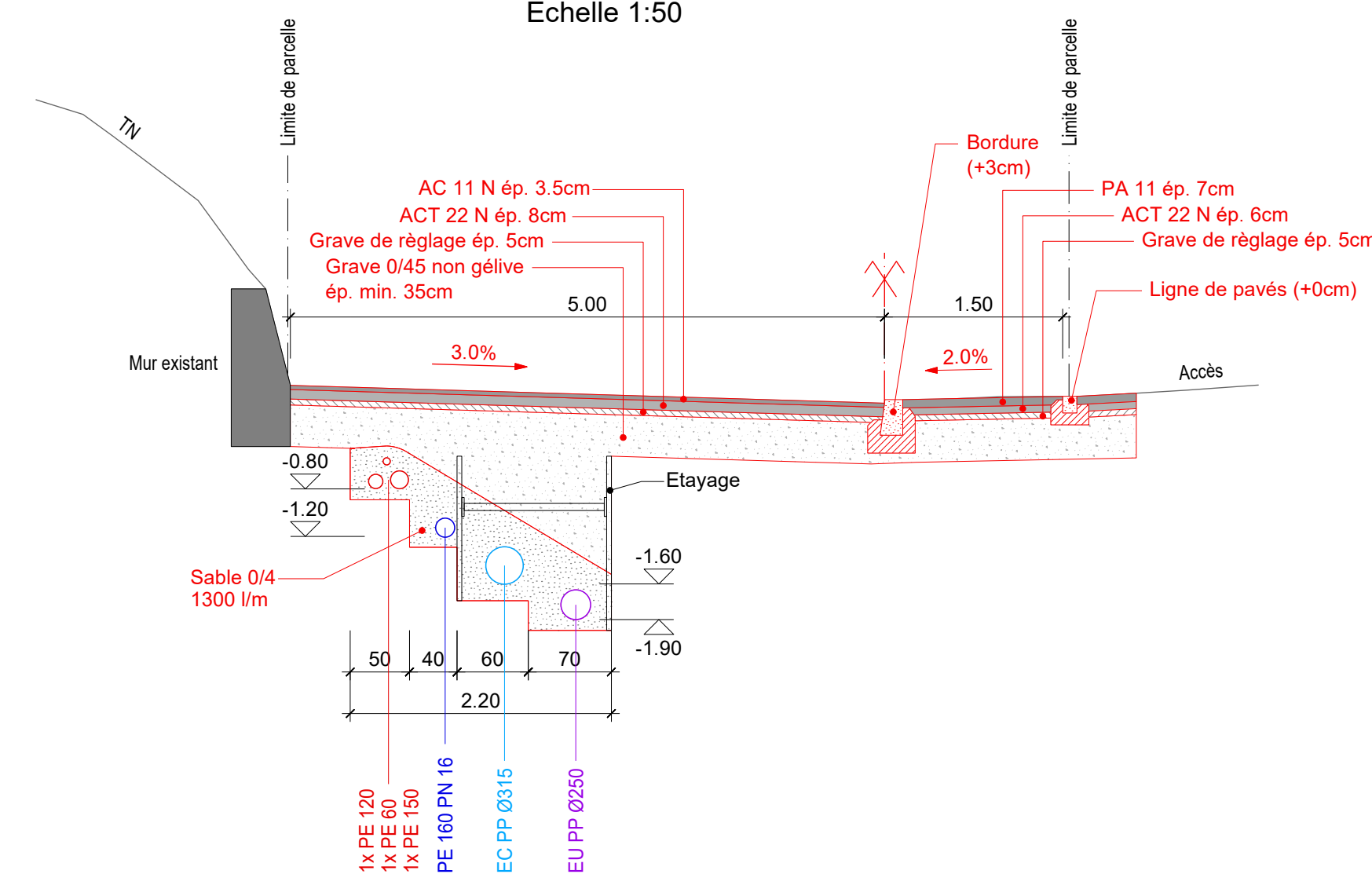
### Coupe type 1

Echelle 1:50



### Coupe type 2

Echelle 1:50



### Coupe type 3

Echelle 1:50

